



CENTRE EUROPÉEN DE LA CULTURE

“Trente années de la Grèce dans l’Union européenne : Bilan et perspectives”

Table ronde du

24 mai 2011

Introduction du Professeur Nicolas Levrat

C’est un plaisir et un privilège pour l’Institut européen de l’Université de Genève que d’accueillir cette table ronde, pour célébrer et faire le bilan de « Trente années de participation de la Grèce à l’Union européenne. »

Ainsi le 1^{er} janvier 1981, la Grèce rejoignait la CEE. Avant que n’existe l’Union européenne. C’est ce qui nous vaut la table ronde de ce soir.

La Grèce a beaucoup apporté à la construction européenne. De très longue date évidemment. On pourrait bien sûr remonter à l’héritage culturel, notamment pour ce qui concerne la culture politique, philosophique et scientifique dont nous lui sommes tous, nous Européens, redevables.

Mais plus récemment, même si ce fut parfois de façon inattendue, la Grèce a également contribué de manière décisive à faire avancer l’Europe.

Ainsi le 9 août 1949, la Grèce est le premier Etat européen à adhérer au Conseil de l'Europe (dont le statut était entré en vigueur une semaine auparavant et qui liait 10 Etats européens).

Ensuite, l'épisode douloureux du régime des colonels vaudra aux Européens, au moment de réintégrer la Grèce dans le Conseil de l'Europe, le caractère obligatoire de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) ; ce n'est d'ailleurs qu'à cette occasion, en 1974, que la France et la Suisse ratifient la CEDH, afin de ne pas avoir un double standard et des Etats européens qui ne soient pas liés par ce texte au fondement de l'Europe contemporaine). La CEDH est aujourd'hui le socle de l'Europe, tant du point de vue du Conseil de l'Europe que du point de vue de l'Union européenne, comme le précise l'article 6 du TUE depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

En 1981, la Grèce devient le premier Etat membre des Communautés européennes à adhérer suite à une transition démocratique. L'expérience acquise par les Etats européens dans la négociation et la préparation de la candidature grecque servira ensuite de matrice aux négociations avec l'Espagne et le Portugal, puis pour tous les pays issus de l'Europe centrale et orientale durant la dernière décennie du deuxième millénaire.

Par contre de 1981 à 2007, la Grèce restera un Etat sans continuité territoriale avec le reste des Etats membres de l'UE (si ce n'est un segment de frontière maritime avec l'Italie), un avant-poste de l'UE dans le Sud-est européen et les Balkans. Depuis 2007, le lien territorial s'opère via la Roumaine et la Bulgarie. Mais la jonction n'est pas parfaite et la Grèce à n'en point douter jouera un rôle déterminant dans les prochains élargissements de l'UE dans le Sud-Est européen.

Et puis, au moment de célébrer ces 30 années dans l'UE, la Grèce traverse des moments particulièrement difficiles. Mais là aussi, je n'en doute pas, l'expérience grecque permet – dans la douleur il est vrai – de faire progresser l'intégration européenne en obligeant les Européens à accomplir des pas décisifs dans la mise en place de mécanismes de solidarité, et en permettant ainsi des avancées décisives vers l'Europe fédérale que le co-organisateur de cette Conférence, le Professeur Dusan Sidjanski, Président d'honneur du Centre européen de la culture, décrit si bien et voit toujours si proche.

Avant de passer la parole, au Professeur Sidjanski précisément, qui va vous présenter les intervenants à cette table ronde, je tiens à exprimer tous mes remerciements au recteur de l'Université, le Prof. Jean-Dominique Vassalli, qui a accordé son haut patronage à cette conférence. Et aussi et surtout au fidèle et efficace collaborateur de l'Institut européen, Maximos ALIGISAKIS, sans l'énergie et l'ingéniosité duquel cette table ronde n'aurait pu être ni envisagée, ni organisée.